



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 12.09.2022

Numéro de publication: HR02-1005559807

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation AICA SARL, Lausanne, nouveau AICA SA

AICA SA

(AICA AG) (AICA Ltd)

Avenue des Alpes 34

1006 Lausanne

Jusqu'ici

AICA SARL

AICA SARL, à Lausanne, CHE-307.495.118 (FOSC du 25.11.2021, p. 0/1005342630). Busch Baptiste cède 47 de ses 67 parts de CHF 100 à l'associée Billard Ijspeert Aude, désormais titulaire de 113 parts de CHF 100. Busch Baptiste reste titulaire de 20 parts de CHF 100. Huber Lukas, qui n'est plus associé, cède ses 67 parts de CHF 100 par 47 parts à l'associée Billard Ijspeert Aude, désormais titulaire de 160 parts de CHF 100, et par 20 parts à l'associé-gérant Busch Baptiste, désormais titulaire de 40 parts de CHF 100. Statuts modifiés le 22.07.2022. Augmentation du capital social. Nouveau capital social: CHF 100'000, divisé en 1'000 parts de CHF 100. Busch Baptiste a désormais 300 parts de CHF 100. Nouveaux associés sans signature: Antonatos Fabien, de Saxon, à Vouvry, avec 270 parts de CHF 100, et Eberhard Enrico, de Schwyz, à Renens (VD), avec 270 parts de CHF 100. Transformation: la société à responsabilité limitée est transformée en société anonyme conformément au projet de transformation du 22.07.2022 et bilan au 30.06.2022, présentant des actifs de CHF 76'976 et des passifs envers les tiers de CHF 52'167, soit un actif net de CHF 24'809, contre attribution aux associés de 10'000'000 actions de CHF 0.01. Nouvelle forme de droit: société anonyme. Nouveaux statuts du 22.07.2022. Nouvelle raison de commerce: AICA SA (AICA AG) (AICA Ltd). Nouveau but: la Société a pour but de fournir des logiciels et des services en automation, robotique et intelligence artificielle. Capital-actions entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 10'000'000 actions nominatives de CHF 0.01, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. La clause statutaire relative à l'obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption est radiée. Communications aux actionnaires: par écrit (lettre) ou par voie électronique (téléfax ou email) ou, si l'adresse d'un actionnaire n'est pas connue, par insertion dans la Feuille officielle suisse du commerce. Billard Ijspeert Aude, Antonatos Fabien et Eberhard Enrico ne sont plus associés. Busch Baptiste, qui n'est plus associé-gérant, est nommé administrateur.

Registre journalier no 17007 du 07.09.2022

Précédente publication dans la FOSC: no 230, Date: 25.11.2021

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud